

# Rapport d'activité de la FSR pour l'année 2011

## 1. Considérations générales

Lors de l'Assemblée générale de Locarno, je relevais dans mon rapport d'activité que depuis la catastrophe de Fukushima, plus rien ne serait plus comme avant en matière de production d'énergie. Les responsables politiques devaient admettre que la fin du nucléaire était proche et qu'aucune nouvelle centrale ne pourra plus être construite en Suisse. Cela veut dire que les investissements qui étaient destinés au développement de cette forme d'énergie devaient être dirigés désormais sur d'autres sources moins dommageables à l'environnement.

Cette prévision s'est réalisée, puisque le Conseil fédéral a pris la décision de sortir du nucléaire en 2032 au plus tard. Pour ce faire, des investissements de plus de 30 milliards de francs seront nécessaires et l'accent devra être mis d'abord sur les économies d'énergie. Ce changement de paradigme est un pas très audacieux de la part du gouvernement, qui a osé afficher une véritable volonté politique dans ce domaine. Ce faisant, il a rassuré la population et a enfin pris conscience que la politique énergétique antérieure nous menait tout droit contre un mur.

L'automne 2011 a été marqué par les élections fédérales. Ces élections ont fait ressortir le premier temps d'arrêt pour l'UDC et l'avènement des nouveaux partis du centre droit, le PBD et les Verts libéraux. Les partis du centre traditionnel ont perdu des plumes, comme d'ailleurs les Verts, tandis que le parti socialiste sort renforcé de ces élections. Au vu de ces résultats, il semble que le Parlement sera plus ouvert, que des consensus seront possibles et que le jeu des alliances devrait mieux fonctionner qu'auparavant. L'avenir nous le dira !

Au Conseil fédéral, ce n'est pas tant l'élection d'Alain Berset qui constitue la surprise, mais la reprise par ce dernier du Département de l'Intérieur des mains de M. Didier Burkhalter qui change de département au bout d'une année de fonction seulement.

## **2. Bureau du Comité central**

Le Bureau du Comité central s'est réuni le 22 mars 2012 pour préparer cette Assemblée des délégués, pour prendre connaissance des comptes 2011, définir le budget 2012, proposer une candidature à l'élection d'un membre au comité de la FARES en remplacement de Edmée Buclin, démissionnaire, et pour faire un premier bilan de l'action de propagande dans le canton de Neuchâtel. A cette occasion, le Bureau du Comité central a décidé de mettre sur pied un site internet qui sera géré par M. Guillaume Salamin en tant que webmaster et alimenté par M. Pierre Lässer ici présent et que je salue cordialement. Je remercie ces deux personnes de bien vouloir nous prêter main-forte dans la mise en œuvre d'un site informatif et actuel. Comme les années précédentes, le Bureau a été élargi à tous les présidents des fédérations cantonales. Pour le reste, le Bureau du Comité central s'occupe des affaires courantes et veille à la bonne marche de la Fédération. Durant l'année écoulée, il a exercé son mandat dans la composition suivante : votre serviteur à la présidence, Mmes Christiane Layaz-Rochat et Maria-Luisa Delco à la vice-présidence, M. Marcel Chevalley en qualité de trésorier, Mme Louise Stebler comme membre et M. Max Graf en qualité de secrétaire.

Sur la base des cotisations perçue en 2011, l'effectif de la fédération se situait à 31'340 membres.

### **3. Comité central**

Au cours de l'année écoulée, le Comité central a tenu trois séances ordinaires, les 15 septembre 2011, 7 décembre 2011 et 22 mars 2012. Lors de chaque séance, il a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a pris connaissance des affaires financières de la Fédération et a suivi avec attention les actions de recrutement des nouveaux membres dans le canton de Neuchâtel. A ce propos, il vous intéressera de savoir que les 103 personnes qui s'étaient intéressées à la suite de notre courrier du début de l'année, ont été invitées à participer à une séance d'information qui a eu lieu le 5 décembre 2011 à Neuchâtel. A la suite de cette séance, il a été impossible de mettre sur pied un comité de transition chargé d'élaborer des statuts et de mettre en place une équipe dirigeante, mais nous ne renonçons pas pour autant. Au début de l'année 2012, nous avons envoyé une lettre à toutes les personnes qui avaient manifesté un intérêt quelconque pour l'objectif que nous poursuivions, en leur demandant de devenir membres individuels et de payer une cotisation pour l'année 2012. L'argent ainsi récolté servira à mettre sur pied une fédération cantonale neuchâteloise des retraités. Aux dernières nouvelles, ce sont cinquante membres individuels qui ont payé la cotisation et qui sont désormais inscrits dans notre fichier, sans compter les 53 membres collectifs de Syna et de *transfair*. L'effectif est donc suffisant pour créer une nouvelle fédération cantonale et cette tâche figure au chapitre de nos priorités pour l'année à venir.

Comme vous le verrez dans l'examen du budget, le Comité central a accepté de prévoir une somme pour la création d'un site internet de la Fédération. Les premiers travaux sont en cours.

Le Comité central a pris connaissance de la démission personnelle d'Edmée Buclin en qualité de membre du comité de la FARES. Ce n'est pas sans un pincement de cœur qu'elle a pris cette décision, mais l'âge aidant, elle estime qu'il est temps que des forces plus jeunes se manifestent et viennent enrichir le comité de la FARES. Edmée a beaucoup donné au mouvement des retraités de ce pays. Elle a été l'une des chevilles ouvrières dans la mise en place de la FARES et dans la fondation du CSA. Je rappelle également qu'elle a été présidente centrale de la Fédération suisse des retraités de 1999 à 2005. Un grand merci Edmée ! Au vu de l'engagement que tu as montré dans l'intérêt des aînés, nous te sommes profondément reconnaissants et t'adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir. Pour remplacer Edmée, le Comité central a désigné Mme Janine Kaufmann de la fédération vaudoise, qui a d'ailleurs été élue lors de l'assemblée des délégués du 18 avril 2012 à Berne.

Lors du Comité central du 7 décembre 2011, une nouvelle alarmante nous parvenait du Mouvement chrétien des retraités/Vie montante (MCR-VM). Cette organisation, qui représente 2'400 membres, avait l'intention de sortir de la FSR parce que certains responsables ignoraient les liens qui nous unissent. Le Comité central décida alors de déléguer Jean-Pierre Salamin, Président de la Fédération valaisanne à l'assemblée des délégués du MCR afin d'expliquer notre rôle, nos objectifs et notre action. Il faut croire que Jean-Pierre s'est acquitté de sa tâche à merveille puisque le 12 avril 2012 je recevais le e-mail suivant du président Michel Demont ;

« Comme écrit dans le PV de la dernière assemblée du MCR, J. P. Salamin est venu nous expliquer le travail de la FSR. Effectivement beaucoup de présidents cantonaux et délégués ne connaissaient pas la FSR et, pour eux, cela représentait, une dépense inexplicée dans notre budget. A la dernière Assemblée générale il a été décidé sur le conseil de notre Bureau, de rester à la

FSR. Une discussion avec la direction de la Fédération sera néanmoins nécessaire sur les modalités ».

Je tiens à remercier Michel Demont pour sa compréhension et Jean-Pierre pour son esprit de persuasion.

#### **4. Commissions permanentes**

Selon l'article 24 des Statuts, il incombe au Comité central de mettre sur pied des commissions permanentes de la Fédération que sont notamment :

La commission de la sécurité sociale

La commission des médias et du bulletin

La commission du dialogue intergénérationnel

La commission de recrutement.

En ce qui concerne la Commission de la sécurité sociale, elle est toujours inopérante faute de président. Le Comité central devra se pencher sérieusement sur ce problème et analyser la situation car une telle commission existe déjà au niveau de la fédération faîtière de la FARES et son travail donne entière satisfaction. Nous devons donc analyser la situation afin d'éviter des doublons inutiles. L'engagement des responsables de la fédération est suffisamment lourd pour ne pas faire le travail à double.

Par contre et au vu des décisions prises lors du dernier Comité central (création d'un site internet et campagne de recrutement), il y aura lieu de mettre sur pied une commission de l'information et une autre du recrutement afin de mieux répartir les tâches.

#### **5. Assemblée des délégués**

L'année dernière, nous étions accueillis par nos amis tessinois à Locarno. Je tiens à signaler que l'organisation a été parfaite, les délibérations se sont

déroulées à merveille et l'accueil réservé à nos délégués a été très chaleureux. Je crois pouvoir affirmer que l'hospitalité tessinoise n'est pas un vain mot. Nos plus profonds remerciements vont à Maria-Luisa Delco pour l'immense travail de préparation, à MM Giacomo Falconi et Claudio Franscella respectivement président et secrétaire de l'organisation GenerationePiu, ainsi qu'à Gianfranco Cotti pour son brillant exposé. Nous tous, garderons un lumineux souvenir de ce séjour au Tessin. L'essentiel des exposés figure en annexe du procès-verbal de la dernière assemblée.

## **6. Activité de la FARES**

### **a) Comité, Bureau du comité, Assemblée des délégués, Conférence de presse**

Durant l'année sous revue le bureau du comité de la FARES a siégé à 5 reprises, le comité lui-même a tenu 4 séances. En outre, deux assemblées des délégués très bien fréquentées ont été organisées.

Durant l'année sous revue, la FARES a tenu deux conférences de presse l'une, le 29 août 2011, sur les prestations complémentaires dans l'AVS, qui a rencontré un écho fantastique, et l'autre, le 20 mars 2012, sur l'Avenir de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier.

Lors de la première conférence de presse notre association faîtière, la Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse, la FARES a dénoncé publiquement le fait que les rentes AVS et AI actuelles ne suffisent plus pour vivre décemment compte tenu des loyers. Le problème réside dans la non-indexation au renchérissement du montant des loyers pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires. Ces montants ont été fixés pour la dernière fois en 2001 et n'ont plus été adaptés depuis lors. Il faut savoir qu'entre

2001 et 2011, les loyers ont augmenté de 15%. Le coût des loyers plonge ainsi certains rentiers AI et AVS dans la précarité. Même le fait de recevoir une prestation complémentaire ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux, ce qui est contraire à l'article constitutionnel sur l'AVS. Notre association faîtière a donc rappelé au Conseil fédéral qu'il avait promis d'envisager une éventuelle adaptation dans le courant 2011. La Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national s'est saisie du dossier dans sa séance de septembre 2011. Gageons qu'une solution satisfaisante se dégagera de ces diverses interventions.

Lors de la deuxième conférence de presse de la FARES, du mois de mars 2012, ce fut l'occasion de rappeler que le développement de l'AVS doit rester prioritaire en matière de prévoyance vieillesse. Ce rappel n'est pas anodin et la FARES est inquiète, car une certaine priorité pourrait être indûment accordée au 2<sup>e</sup> pilier au détriment d'une réforme de grande envergure de l'AVS promise pendant la législature 2012 à 2015. Cette réforme n'en est pour l'instant qu'à l'état d'une plateforme « AVS-Ensemble » où partenaires sociaux, partis politiques et cantons se déclarent prêts à poursuivre la réforme de l'AVS de concert avec le département fédéral de l'Intérieur. Or, à la suite de l'audition relative au rapport du Conseil fédéral sur le 2<sup>e</sup> pilier, qui a pris fin le 30 avril 2012, ce même Conseil fédéral promet de soumettre au Parlement, en juillet 2012 déjà, des propositions concrètes et un calendrier des travaux de réalisation. Le risque est donc programmé d'assister à un effort financier très important en faveur de la sauvegarde du 2<sup>e</sup> pilier au détriment d'un effort tout aussi grand à fournir en faveur du développement de l'AVS. Pour la FARES, l'AVS reste le premier pilier de la prévoyance vieillesse en tant que base sociale et solidaire reconnue. Lors d'un récent sondage organisé par Migros-Magazine du 13 février 2012, auprès de 30'000 personnes, tous les sondés s'accordent sur le fait que la question de l'AVS doit redevenir une priorité politique. Cela confirme le point

de vue de la FARES. C'est donc tout naturellement que la FARES tient à rappeler aux décideurs de ce pays que chaque fois que les autorités ont voulu toucher à l'AVS, elles se sont fait rabrouer. La population a manifesté, a maintes reprises, sa confiance et son attachement à cet œuvre sociale qui, au cours des années, a été en mesure d'adapter ses rentes et a su résoudre les problèmes démographiques qui se sont présentés tout au long de ses soixante années d'existence. Pour que l'AVS reste le bastion social qu'il est depuis 1948, il faut cependant que les politiques respectent les quelques principes fondamentaux suivants :

- L'AVS garantit le 1<sup>er</sup> pilier de la prévoyance vieillesse en sa qualité d'assurance sociale collective. Avec les prestations complémentaires si c'est nécessaire, elle doit couvrir les besoins vitaux de la population de manière appropriée.
- Le système de répartition est solidaire, simple et transparent. Il permet et garantit la solidarité entre les générations. Les retraités qui ont payé des cotisations durant des années reçoivent, à leur tour, les rentes assurant leur existence grâce aux versements des actifs.
- L'universalité des rentes est importante. Une quelconque aggravation de la flexibilisation ou de l'individualisation des rentes n'est pas souhaitable.
- L'AVS est une assurance sociale qui intègre la prise en charge des risques de façon collective et non individuelle. La participation financière de la Confédération, qui est aujourd'hui de 19,5% de l'ensemble des coûts, doit rester au moins égale, à ce qu'elle est actuellement, voire augmentée. Par cette participation, l'Etat prend en compte tant l'augmentation de l'espérance de vie que la prise en charge des rentes d'orphelins, de veufs ou de veuves ou encore des personnes qui n'ont pas été en mesure de cotiser.

- L'indexation régulière des rentes au coût de la vie est fondamentale et doit rester basée sur l'indice mixte.

Fort de ces principes, l'AVS qui a traversé les années et les difficultés tout en améliorant ses prestations, restera l'assurance de prévoyance vieillesse par excellence et rien ne pourra la détruire, n'en déplaise à tous les esprits chagrins.

## **b) Prises de position**

Soucieuse de la qualité des soins pour tous, la FARES avait demandé un moratoire sur l'introduction généralisée des forfaits par cas hospitaliers (DRG) prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans l'ensemble des hôpitaux de Suisse. Fortement souhaité par les assureurs, le système DRG est essentiellement basé sur le financement de l'hôpital, calculé sur la base de forfaits de diagnostics et non plus sur la réalité de l'ensemble des frais d'hospitalisation. Les DRG ont certes été introduits, mais le nouveau chef du Département a exigé une enquête auprès des hôpitaux afin de déterminer la pression sur la transmission des données exercée par les assureurs ainsi que sur le choix de l'hôpital laissé au patient. Vous avez tous vu avant-hier qu'un premier bilan a été fait après 5 mois d'exercice de ce nouveau modèle. H+, l'Organisation des hôpitaux suisse admet que même si le système fonctionne relativement bien, de nombreux aménagements seront encore nécessaires, notamment dans le choix de l'hôpital par le patient au niveau intercantonal et dans la transmission des données. Dans le domaine de l'assurance maladie, l'introduction d'une gestion intégrée des soins est une bonne chose en soi, mais sa réalisation doit satisfaire aux principes de base d'une assurance maladie obligatoire à caractère social et respectueux de l'assuré. Telle est la prise de position de la FARES à l'égard du « managed care » sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer le 17 juin prochain. Le 15 mai dernier la FARES a réaffirmé son opposition à la loi sur les

réseaux de soins, telle que prévue en votation populaire par un communiqué de presse. Ce communiqué vous a été distribué ce matin, il est à disposition en français et en allemand.

L'initiative populaire pour une caisse publique d'assurance maladie, qu'aussi bien la FARES que la FSR soutiennent activement, a abouti et a été déposée hier avec plus de 115'000 signatures. L'initiative prévoit l'institution nationale d'assurance maladie unique avec des agences cantonale qui détermineront les primes et se chargeront de l'encaissement de celles-ci. Aux yeux des initiants, la mise en œuvre de cette caisse publique mettra fin à la pseudo concurrence entre caisses maladie, évitera les frais importants liés, chaque année, aux changements de caisses et permettra de maîtriser les coûts tout en améliorant la qualité des soins.

Ce n'est pas tous les jours qu'un Conseiller fédéral suive exactement une revendication de la FARES. Lors de la consultation sur le projet de loi concernant la surveillance de l'assurance maladie sociale, M. Burkhalter avait l'intention de confier cette surveillance à un organisme autonome. Dans sa prise de position, la FARES avait refusé cette mesure en réclamant que cette surveillance reste en main du Conseil fédéral. Le Conseiller fédéral Alain Berset a suivi cette recommandation et a décidé qu'elle continuerait à être exercée par les autorités fédérales compétentes.

Ce même conseiller a décidé un délai de six ans pour la compensation des charges entre cantons dans les primes d'assurance maladie.

Comme vous avez pu le lire ces derniers temps, la pénurie des médecins généralistes a été fortement thématifiée dans les médias.

L'initiative pour la protection de salaires équitables (initiatives sur les salaires minimum) a elle aussi abouti et a été déposée, comme d'ailleurs l'initiative pour une harmonisation des bourses d'étude.

### **c) Hausse des tarifs des CFF**

Les billets de train vont prendre l'ascenseur à partir du changement d'horaires de décembre 2012. La FARES se dit scandalisée par l'annonce de cette hausse, au moment où tout le monde clame le besoin d'une mue écologique. M. Prix doit encore se prononcer au sujet de ces augmentations. Cette hausse de 5,6 % en moyenne concerne avant tout le prix des abonnements. Du côté des billets de 2<sup>e</sup> classe, la hausse atteindra 4 % en moyenne, tandis qu'elle sera de 7 % pour la 1<sup>ère</sup> classe. En conclusion, on saucissonne les hausses pour qu'elles paraissent acceptables.

## **7. Activités du CSA**

### **7a) Commissions extraparlimentaires**

Le 9 novembre 2011, le Conseil fédéral a renouvelé les commissions extraparlimentaires, les organes de direction et les représentations de la Confédération pour la période administrative 2012-2015. Sur proposition du CSA, il a ainsi nommé :

- Elisabeth Eicher, de l'ASA, Membre de la Commission extraparlimentaire de l'AVS. Cette commission est présidée par Mme Ruth Lüthi, ancienne conseillère d'Etat du canton de Fribourg.
- Markus Benz, de la FARES, Membre de la commission extraparlimentaire de l'habitat

- Michel Pillonel, de la FARES, Membre de la commission extraparlamentaire de la prévoyance professionnelle, présidée par M. Claude Frey, ancien conseiller national de Neuchâtel.

### **7b) Plate-forme de l'AVS :**

Le 5 octobre 2011, le Conseil fédéral a mis en place une plate-forme pour l'AVS chargé d'engager une réforme basée sur le partenariat et comprenant les partis politiques et tous les acteurs du monde patronal et syndical. Ce faisant, il a oublié d'y inclure les représentants des aînés. Dans une lettre du 11 octobre à M. Burkhalter, nous avons dénoncé le fait que, malgré ses promesses, le CSA est exclu de cette plate-forme. Dans sa réponse du 14 novembre, le Conseiller fédéral corrige le tir et intègre le CSA dans la plate-forme « Avenir de l'AVS ».

Dans ce contexte, il a chargé son groupe de travail d'élaborer un document de position qui a d'ailleurs été approuvé par la FARES. Par contre, l'ASA refuse les conclusions du groupe de travail en raison du frein à l'endettement que le groupe refuse et que l'ASA voudrait voir inclus. A l'issue de deux séances mouvementées du comité, on s'acheminait vers un enterrement de ce document de position. Les représentants de la FARES ont alors proposé une solution de compromis qui finalement a été acceptée par l'ensemble du comité du CSA.

### **7c Pression des caisses maladie**

Le CSA s'oppose vigoureusement aux nouvelles attaques des grandes caisses d'assurance maladie qui demandent une fois de plus que les personnes âgées paient plus de primes. A l'issue de l'Assemblée des délégués du 2 décembre 2011, le CSA a d'ailleurs publié un communiqué de presse sans équivoque et dont le texte est le suivant :

« Sans vergogne Helsana, Groupe Mutuel et Sanitas, s'en sont pris aux principes de la solidarité dans l'assurance maladie obligatoire. Ces groupes demandent une fois de plus une augmentation des primes pour les personnes âgées. Ce qu'ils ne disent pas, c'est qu'ils ont, durant des années, baissé les primes des jeunes sans penser aux réserves nécessaires. Ils bafouent simplement les principes d'une assurance sociale ».

Un nouvel exemple nous est donné par le groupe EGK qui, faute de réserves nécessaires s'est vu dans l'obligation d'augmenter fortement ses primes au milieu de l'année, soit le 1<sup>er</sup> mai 2012, c'est-à-dire six mois seulement après l'annonce du mois d'octobre dernier qui devait en principe prendre en compte toutes les hausses de l'année en cours. Surprise et grosse rogne des politiciens cantonaux, mais surtout des assurés concernés, principalement en Suisse romande. Ils se sont vus ainsi dans l'obligation de changer de caisse maladie jusqu'au 31 mars 2012.

La pression sur les primes d'assurance maladie pour les personnes âgées ne s'arrête pourtant pas là. En effet dernièrement, le directeur de l'OFSP, M. Strupler, déclarait que ses services étudient les conséquences de l'introduction d'une nouvelle classe de primes pour les 26 -35 ans. Cette idée lancée par les assureurs promet une belle bataille politique entre ceux qui estiment que les jeunes paient trop de primes pour leurs aînés et ceux qui craignent que la solidarité entre générations soit menacée.

Le Groupe Mutuel va même plus loin puisqu'il propose l'introduction de trois classes de primes

#### **7d) Avenir du 2<sup>e</sup> pilier**

Le 24 décembre 2011, le Conseil fédéral a publié pour audition un rapport sur l'avenir du 2<sup>e</sup> pilier comptant 170 pages avec 99 questions. Il y est mentionné dans ce rapport que les retraités pourraient être partie prenante dans l'assainissement des caisses de pensions. Or, les conditions actuelles ne permettent aux caisses de faire participer les retraités qu'à des conditions très strictes. La participation ne peut être introduite que sur la partie des augmentations de rentes durant les 10 dernières années. Nous veillerons donc à ce que cette clause figure en bonne et due forme dans le texte de loi qui sortira de cette audition. Toutefois, le grand débat qui aura lieu, portera une nouvelle fois sur l'abaissement du taux de conversion. Pourtant, le peuple avait rejeté massivement la première tentative allant dans ce sens en votation du 7 mars 2010. Une entrée en matière dans ce domaine dépendra fortement des mesures d'accompagnement, notamment la baisse de l'âge d'entrée dans l'assurance, la baisse du montant minimum pour être admis dans le 2<sup>e</sup> pilier, afin de faciliter la couverture de milliers de travailleuses et travailleurs travaillant à temps partiel, l'adaptation du taux d'intérêt minimum, et la limitation des retraits pour l'achat ou la construction d'une habitation.

A la suite de cette audition, la commission extraparlamentaire pour la prévoyance professionnelle rédigera un projet de loi avec un message pour le Parlement. Selon les déclarations d'Alain Berset à l'occasion de ses cent jours au Conseil fédéral, ce dernier entend mener de front les dossiers de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier et procéder à une réflexion globale sur ces deux assurances sociales. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur le sujet à une prochaine occasion.

### **7 e) Révision 6b de l'AI**

La révision 6b de l'AI qui est discutée actuellement au Parlement veut réduire ou supprimer plus de 16'000 rentes en cours, de manière à ce que, au-delà de l'année 2017, le financement additionnel de l'AI devienne caduc. Les personnes

qui seront touchées par cette mesure devront être réintégrées au marché normal du travail. Sur le fond, nous ne pouvons que soutenir les efforts de la Confédération visant à réintégrer les handicapés dans le marché du travail. Toutefois, ceux-ci doivent trouver les débouchés nécessaires. Or, sans obligation faite aux employeurs de réserver obligatoirement un nombre de places pour les handicapés, cette révision 6b est vouée à l'échec. Là aussi, nous ne pourrions pas transiger. Si les conditions minimales ne sont pas remplies, nous nous associerons aux autres organisations pour lancer le référendum. D'ailleurs, le Conseiller fédéral Berset sait très bien à quoi s'en tenir, puisqu'il a déclaré qu'avant d'entreprendre une nouvelle étape dans l'assurance invalidité, il souhaitait d'abord constater les effets de la 5<sup>e</sup> et de la première partie de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI. Nous suivrons donc avec attention les débats au Parlement et nous ferons entendre notre voix si les choses tournaient mal.

Je crois avoir fait un tour d'horizon complet, mais non exhaustif, des problèmes qui nous préoccupent. Dans tous ces problèmes, les personnes âgées sont concernées de près ou de loin. C'est dire l'importance d'un engagement à toute épreuve de tous les responsables d'association des personnes âgées. Pour ma part, j'en suis convaincu et, avec votre soutien, je continuerai à m'engager pour la cause des retraités qui représentent le cinquième de la population de ce pays et qui, sans cela, serait sans voix.

Je vous remercie de votre attention.

Michel Pillonel, président